Envoyé en préfecture le 03/02/2023 Reçu en préfecture le 03/02/2023

Affiché le

ID: 005-210500773-20230203-202307-DE

## <u>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>N° 7/2023</u>

Nombre de conseillers

En exercice: 11 Présents: 8 Votants: 10 L'an deux mille vingt trois le 1<sup>er</sup> février à 17 heures

le Conseil Municipal de la commune de Molines en Oueyras s'est réuni en session

ordinaire sous la Présidence de GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 23 janvier 2023

Présents: ALLAIX Romain, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe,

FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu,

Absent: ARMANET Carole (pouvoir à FOUQUE Christian), HOUSSET Raphaël, ROUX

Delphine (pouvoir à GARCIN Valérie)

Secrétaire de séance : BONNIN Gilbert

OBJET : Attribution du marché de travaux de mise en conformité de captage

Le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à concurrence a été publié pour le captage le 16/12/22.

La date et l'heure limite de réception des plis ont été fixées au 27/01/23 à 12h00

Madame le Maire rappelle que la remise des plis a eu lieu et que le Bureau d'Etude Hydrétude a examiné les différentes offres. La consultation a fait l'objet d'un lot unique

Après analyse des différentes offres par le Bureau d'Etude, il résulte que le lot unique est attribué à l'entreprise « ALPES DURANCE TRAVAUX » pour un montant de 54 296.00€ HT.

Le conseil municipal, l'exposé entendu **AUTORISE** le Maire à signer les différents actes relatifs au marché public

Vote: Pour à l'Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire

Valérie GARCIN